PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SENNETERRE

RÈGLEMENT Nº 2020-676

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 2015-626 RELATIVEMENT AUX CONSTRUCTIONS AUTORISÉES DANS LA ZONE REC-20

ATTENDU QU'une municipalité peut modifier, par règlement, un règlement régissant le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Senneterre juge opportun de modifier le règlement de zonage n° 2015-626;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Senneterre a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, un premier projet de règlement, lequel a fait l'objet d'une consultation publique lors d'une séance tenue le 16 mars 2020;

ATTENDU QUE suite à l'adoption d'un second projet lors de la séance ordinaire du 16 mars 2020, aucune demande valide n'a été reçue dans les délais prescrits par la loi pour que l'une des dispositions contenues dans le second projet de règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE toutes les dispositions applicables de la loi ont été respectées;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Ville de Senneterre, et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

<u>ARTICLE 1 – MODIFICATION AUX CONSTRUCTIONS AUTORISÉES</u> DANS LA ZONE REC-20

La hauteur maximale d'une habitation saisonnière (chalet) située dans la zone REC-20 est fixée à deux étages au lieu d'un.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DU TABLEAU 23 DES ZONES REC-14 À REC-25

Pour tenir compte de la modification décrétée à l'article 1 du présent règlement, le tableau 23 de la page 441 du règlement de zonage n° 2015-626 concernant les usages autorisés ou prohibés dans les zones REC-14 à REC-25 est remplacé par les nouveaux tableaux suivants, lesquels sont annexés au présent règlement :

- Tableau 23, page 441.1 concernant les usages autorisés ou prohibés dans les zones REC-14 à REC-19 : aucune modification des usages;
- Tableau 23, page 441.2 concernant les usages autorisés ou prohibés dans la zone REC-20 : aucune modification des usages;
- Tableau 23, page 441.3 concernant les usages autorisés ou prohibés dans les zones REC-21 à REC-25 : aucune modification des usages.

<u>ARTICLE 3 – MODIFICATION DU TABLEAU 23.1 DES ZONES REC-14 À REC-25</u>

Pour tenir compte de la modification décrétée à l'article 1 du présent règlement, le tableau 23.1 de la page 442 du règlement de zonage n° 2015-626 concernant les constructions autorisées ou prohibées dans les zones REC-14 à REC-25 est remplacé par les nouveaux tableaux suivants, lesquels sont annexés au présent règlement :

- Tableau 23.1, page 442.1 concernant les constructions autorisées ou prohibées dans les zones REC-14 à REC-19 : aucune modification des constructions;
- Tableau 23.1, page 442.2 concernant les constructions autorisées ou prohibées dans la zone REC-20 : modification décrétée à l'article 1;
- Tableau 23.1, page 442.3 concernant les constructions autorisées ou prohibées dans les zones REC-21 à REC-25 : aucune modification des constructions.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SENNETERRE à la séance tenue le 6 avril 2020.

Jean-Maurice Matte

Maire

Hélène Veillette, notaire, OMA

Greffière

CERTIFICAT DU MAIRE ET DU GREFFIER (Loi sur les cités et villes, art. 357, al. 3)

Avis de motion : 2 mars 2020

Dépôt du projet : 2 mars 2020

Adoption du premier projet

de règlement : 2 mars 2020

Assemblée de consultation : 16 mars 2020

Adoption du second projet

de règlement : 16 mars 2020

Publication de l'avis public annonçant la possibilité de soumettre le règlement à l'approbation de certaines

personnes habiles à voter : 17 mars 2020

Adoption du règlement : 6 avril 2020

Certificat de conformité de la MRC : 20 avril 2020

Entrée en vigueur : 20 avril 2020

Publication de l'avis

d'entrée en vigueur : 30 avril 2020

Jean-Maurice Matte Hélène Veillette, notaire, OMA

Maire Greffière

TABLEAU 23 : USAGES AUTORISÉS OU PROHIBÉS DANS LA ZONE

Règlement de modification n° 2020-676 en vigueur le 20 avril 2020

REC -14 à RFC- 19

	CI ACCIFICAT	TON D	ED IV	TAGES (S. C. C.) TIGUEST IC 20 B			REC -14 a Ri	EC- 19			
CLASSIFICATION DES USAGES (Groupes, Classes) / USAGES AUTORISÉS, USAGES PROHIBÉS											
GROUPES D'USAGES PRÉDOMINANTS (Usage principal) 5.1 AGRICULTURE ET ÉLEVAGE 5.3 ENTREPOSAGE/REMISAGE 2 Tours de télécommunications											
1.	Agriculture et élevage commercial		5.3	ENTREPOSAGE/REMISAGE		2.	Tours de télécommunications				
2	Culture du sol	-	1.	Entreposage extérieur d'embarcations		3	Terminal de chemin de fer				
3	Horticulture et culture en serres	-	2.	Entrep, ext, de matériaux de construction		4.	Services des travaux publics				
4.	Garde d'animaux de type chenil	-	3,	Entrep, ext, de pièces et équip, divers		5.	Enseignement public ou privé				
5	Élevage d'animaux de compagnie		4.	Dépôts extérieurs de sable, gravier, etc.		6.	Institutions religieuses				
6.	Élevage artisanal		5. 6.	Entreposage intérieur Exposition de véhicules (vente/location)	-	7.	Serv. sociaux, de santé et communaut.				
7.	Aquaculture et pisciculture		7.	Entreposage de véhicules au rancart		8.	Services administratifs gouvernementaux				
0.0	The second of the second secon		100	et de matériaux de récupération		9_	Centre de détention				
5.2	COMMERCES ET SERVICES		8.	Fourrière municipale		10.	Centre de réhabilitation				
1.	Gros - produits de consomm, courants		- 0.	i odinere municipale		11.	Services culturels et de loisirs				
2.	Vente de matériaux de construction		5.4	EXPLOITATION DES RESSOURCES		12.	Services de garde à l'enfance				
3.	Vente, loc., rép., ent. d'équip, lourds		1.	Exploitation forestière	-	13	Terrain de stationnement				
4.	Dépôts prod. pétro., gaz, prod. chim.		2	Exploitation minière		5.8	RÉSIDENTIEL				
5.	Vente au détail en général		3.	Carrières, broyage et concassage		1	Unifamilial unimodulaire (maison mobile)				
6.	Vente de mat, d'aménag, paysager		4	Sablières et gravières		2	Unifamilial isolé	-			
7.	Vente de produits pétroliers et de gaz		5.	Extraction de sol arable		3	Unifamilial jumelé	_			
8.	Vente, loc., rép., ent. de véh. promenade		6.	Traitement des déchets		4.	Bifamilial isolé	-			
9.	Vente, loc., rép., ent. d'équip. légers		7.	Captage d'eau potable		5.	Unifamilial en rangée	-			
10.	Rép., ent. de véh. de promenade		8.	Production d'hydroélectricité		6.	Trifamilial isolé	-			
11.	Centre d'accueil et d'hébergement		9	Production d'énergie éolienne		7.	Bifamilial jumelé	-			
12.	Inst, financières, assurances, etc.		10.	Centrale à effleurement d'eau		8	Multifamilial isolé de 4 logements	-			
13.	Services de santé privés		1	a simulation of the simulation	-	9	Bifamilial triplé				
14.	Services professionnels et administratifs		5.5	INDUSTRIE ET FABRICATION		10.	Trifamilial jumelé				
15.	Services personnels		1.	Industrie des aliments et des boissons		11.	Multifamilial isolé de 5 et 6 logements	-			
16.	Complexe hôtelier (40 unités et plus)		2.	Industrie du cuir, textile et habillement		12	Trifamilial en rangée	-			
17.	Hébergement commercial		3.	Usine de sciage et de papier		13.	Multifamilial de 7 logements et plus	-			
18.	Restauration		4.	Usine de sciage sans droit de coupe		14.	Maison de chambres (rés. de groupe)	-			
19.	Casse-croûte, bar laitier		5	Usinage du bois		15.	Habitation saisonnière (chalet)	-			
20.	Services de bars sans spectacle		6.	Fabrication de produits de métal		16.	Abri sommaire (camp chasse et pêche)	X			
21.	Services de bars avec spectacles		7.	Fabric, de machineries et équipements		10.	Abii sommaire (camp chasse et peche)				
22.	Spectacles à caractère érotique		8	Usine de béton et de prod, minéraux		591	RÉCRÉATION ET PLEIN AIR				
23.	Divertissements et loisirs intér, privés		9.	Usine de béton bitumineux		1.	Activités de plein air non contraignantes				
24.	Divertissements et loisirs extér, privés		10.	Industrie contraignante en général		2	Activités récréatives contraignantes				
25.	Services de taxi et d'ambulance		11	Micro entreprise de fabrication		3.	Site faunique	×			
26.	Transport urbain et interurbain		12.	Production de thermoélectricité		4	Centre équestre	_^			
27.	Transport de marchandises					5.	Station de ski	_			
28.	Transport aérien		5.6	PARCS ET ESPACES VERTS		6.	Terrain de golf				
29.	Transport ferroviaire		1.	Parc de quartier		7.	Centre agro-touristique				
30.	Entrepreneur en bâtiment		2.	Parc d'agglomération		8.	Protection du patrimoine naturel	X			
31.	Entrepreneur de machineries lourdes		3.	Sentier piétonnier (cyclable, ski, etc.)	X						
32.	Atelier de débosselage et de peinture		4.	Sentier pour véhicules motorisés		5.10	USAGES SPÉCIFIQUES				
				N N		1	Dépôt de neiges usées				
			5.7	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		2.	Cimetière	_			
			1	Électricité, gaz et télécommunications	X	3.	Entrep. et transform. de produits agricoles				
	GE	OUPE	SDI	SAGES D'ACCOMPAGNEMENT ET CON							
5.11	USAGES D'ACCOMPAGNEMENT (SECO			USAGES COMPLÉMENTAIRES RESTRIC		ENIA	IKES				
1,,,	Entreposage/remisage intérieur	110.)	1.	Place d'affaires	CHES	10	Elevene estimant				
2	Stat_ext_de véhicules de promenade	Х	2	Complémentaire de commerce			Élevage artisanal				
3	Stationnement ext. de véhicules lourds		3.	Compl. de services et d'artisanat			Garde d'animaux de type chenil	-			
4.	Remisage ext. de véh. de promenade		4	Complémentaire de casse-croûte			Élevage d'animaux de compagnie Élevage de chiens de race				
5	Remisage ext. de véhicules lourds		5	Compl. para-indust, sans nuisance			USAGES SPÉCIFIQUES				
3.	Remisage ext. de mat. d'hébergement	х	6	Compl. para-indust, sans nuisance							
	Remisage ext. véh. et acc. récréation	X	7	Complémentaire de service de garde		1	Usine de sciage artisanale				
	Entreposage extérieur de matériel divers		8.	Complémentaire de service de garde Complémentaire de résidence de groupe			Gîte du passant				
9	Entr. ext. de matériaux de construction		9.	Logement d'accompagnement		3.	Transform, et vente de produits agricoles				
10.	Entreposage ext. de bois de chauffage	x	10.	Logements complémentaires							
954	. 5 22 232 23 31.441.035			Gîte touristique (Bed and breakfast)							
	5. : Groupe d'usage S : Usage	spécifi		ent autorisé A : Autorisé dans la co	חור אייפי	nt	E : Usage autorisé à l'étage				
	1. : Classe d'usage X Autoris			L : Autorisé dans la co			(1) : Sylviculture uniquement				
5.1	5.1.1 : Article de référence : Usage prohibé : R : Autorisé dans la cour arrière										

Voir les restrictions particulières applicables à la classe d'usage concernée (Chapitre V)

TABLEAU 23 : USAGES AUTORISÉS OU PROHIBÉS DANS LA ZONE

Règlement de modification n° 2020-676 en vigueur le 20 avril 2020

REC -20

	CI ASSIEICAT		_	2020-070 cil vigueur le 20 a				-C -20									
	CLASSIFICATION DES USAGES (Groupes, Classes) / USAGES AUTORISÉS, USAGES PROHIBÉS																
E 4	GROUPES D'USAGES PRÉDOMINANTS (Usage principal) 5.1 AGRICULTURE ET ÉLEVAGE 5.3 ENTREPOSAGE/REMISAGE 2 Tours de télécommunications																
5.1 1.	AGRICULTURE ET ELEVAGE Agriculture et élevage commercial	_	5.3	ENTREPOSAGE/REMISAGE		2.	Tours de télécommunications										
2.	Culture du sol	-	1.	Entreposage extérieur d'embarcations		3.	Terminal de chemin de fer										
3.	Horticulture et culture en serres	-	2.	Entrep, ext, de matériaux de construction		4.	Services des travaux publics										
4	Garde d'animaux de type chenil	-	3,	Entrep, ext, de pièces et équip, divers		5.	Enseignement public ou privé										
5.	Élevage d'animaux de compagnie		4.	Dépôts extérieurs de sable, gravier, etc.		6.	Institutions religieuses										
6	Élevage artisanal	_	5.	Entreposage intérieur		7.	Serv, sociaux, de santé et communaut,										
7	Aquaculture et pisciculture	_	6. 7.	Exposition de véhicules (vente/location)		8.	Services administratifs gouvernementaux										
	r iquadatara et piocioaitare		10	Entreposage de véhicules au rancart et de matériaux de récupération		9.	Centre de détention										
5.2	COMMERCES ET SERVICES		8	Fourrière municipale		10.	Centre de réhabilitation										
1,:	Gros - produits de consomm, courants		- 0.	r ournere municipale		11,	Services culturels et de loisirs										
2.	Vente de matériaux de construction		5.4	EXPLOITATION DES RESSOURCES		12.	Services de garde à l'enfance										
3	Vente, loc., rép., ent. d'équip. lourds		1.	Exploitation forestière		13,	Terrain de stationnement										
4	Dépôts prod. pétro., gaz, prod. chim.		2	Exploitation minière		5.8	DÉCIDENTIEL										
5.	Vente au détail en général		3	Carrières, broyage et concassage			RÉSIDENTIEL										
6.	Vente de mat. d'aménag, paysager		4.	Sablières et gravières		1.	Unifamilial unimodulaire (maison mobile)										
7.	Vente de produits pétroliers et de gaz		5.	Extraction de sol arable		3.	Unifamilial isolé										
8,	Vente, loc., rép., ent. de véh. promenade		6.	Traitement des déchets		4	Unifamilial jumelé										
9.	Vente, loc., rép., ent. d'équip. légers		7	Captage d'eau potable		5.	Bifamilial isolé										
10,	Rép, ent de véh de promenade		8.	Production d'hydroélectricité	-	6.	Unifamilial en rangée										
11,	Centre d'accueil et d'hébergement		9.	Production d'énergie éolienne	-	7.	Trifamilial isolé										
12	Inst. financières, assurances, etc.		10.	Centrale à effleurement d'eau	_	8.	Bifamilial jumelé Multifamilial isolé de 4 logements	-									
13.	Services de santé privés		1 2	o sind a difficult a cau		9	Bifamilial triplé	_									
14.	Services professionnels et administratifs		5.5	INDUSTRIE ET FABRICATION		10.	Trifamilial jumelé	-									
15.	Services personnels		1	Industrie des aliments et des boissons		11.	Multifamilial isolé de 5 et 6 logements										
16,	Complexe hôtelier (40 unités et plus)		2	Industrie du cuir, textile et habillement		12.	Trifamilial en rangée	-									
17.	Hébergement commercial		3.	Usine de sciage et de papier		13.	Multifamilial de 7 logements et plus	-									
18,	Restauration		4.	Usine de sciage sans droit de coupe		14.	Maison de chambres (rés, de groupe)	-									
19.	Casse-croûte, bar laitier		5.	Usinage du bois		15.	Habitation saisonnière (chalet)										
20.	Services de bars sans spectacle		6.	Fabrication de produits de métal		16.	Abri sommaire (camp chasse et pêche)	X									
21.	Services de bars avec spectacles		7.	Fabric, de machineries et équipements		10.	7 ton sommane (camp chasse et peche)										
22.	Spectacles à caractère érotique		8.	Usine de béton et de prod. minéraux		59	RÉCRÉATION ET PLEIN AIR										
23.	Divertissements et loisirs intér, privés		9.	Usine de béton bitumineux		1,	Activités de plein air non contraignantes										
24.	Divertissements et loisirs extér, privés		10.	Industrie contraignante en général		2.	Activités récréatives contraignantes	-									
25.	Services de taxi et d'ambulance		11.	Micro entreprise de fabrication		3.	Site faunique	×									
26.	Transport urbain et interurbain		12.	Production de thermoélectricité		4.	Centre équestre	—									
27.	Transport de marchandises					5	Station de ski										
28.	Transport aérien		5.6	PARCS ET ESPACES VERTS		6.	Terrain de golf										
29.	Transport ferroviaire		1.	Parc de quartier		7.	Centre agro-touristique										
30	Entrepreneur en bâtiment		2.	Parc d'agglomération		8.	Protection du patrimoine naturel	X									
31.	Entrepreneur de machineries lourdes		3.	Sentier piétonnier (cyclable, ski, etc.)	X		·										
32.	Atelier de débosselage et de peinture		4.	Sentier pour véhicules motorisés		5.10	USAGES SPÉCIFIQUES										
				6		1.	Dépôt de neiges usées										
			5.7	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		2.	Cimetière										
			1	Électricité, gaz et télécommunications	X	3.	Entrepa et transforma de produits agricoles										
	GF	ROUPE	S D'U	SAGES D'ACCOMPAGNEMENT ET CON	APLÉME	ENTA	IRES										
5.11	USAGES D'ACCOMPAGNEMENT (SECO			USAGES COMPLÉMENTAIRES RESTRIC		- naka											
1,	Entreposage/remisage intérieur			Place d'affaires		12.	Elevage artisanal										
2.	Stat. ext. de véhicules de promenade	Х	2.	Complémentaire de commerce		13.	Garde d'animaux de type chenil										
3.	Stationnement ext. de véhicules lourds			Compl. de services et d'artisanat		14.	Élevage d'animaux de compagnie										
4	Remisage ext. de véh. de promenade			Complémentaire de casse-croûte		15	Élevage de chiens de race										
5.	Remisage ext. de véhicules lourds			Compl. para-indust. sans nuisance			USAGES SPÉCIFIQUES										
6.	Remisage ext. de mat. d'hébergement	х		Compl. para-indust. avec nuisance		1	Usine de sciage artisanale										
7,	Remisage ext. véh. et acc. récréation	Х	7.	Complémentaire de service de garde		2.	Gîte du passant										
8.	Entreposage extérieur de matériel divers			Complémentaire de résidence de groupe		3	Transform, et vente de produits agricoles										
9	Entr. ext. de matériaux de construction			Logement d'accompagnement			,										
10.	Entreposage ext. de bois de chauffage	X		Logements complémentaires													
			118	Gîte touristique (Bed and breakfast)													
	5. Groupe d'usage S: Usage 1. Classe d'usage X: Autoris		queme			5. d'Groupe d'usage S : Usage spécifiquement autorisé A : Autorisé dans la cour avant E : Usage autorisé à l'étage											

R : Autorisé dans la cour arrière

: Usage prohibé

Voir les restrictions particulières applicables à la classe d'usage concernée (Chapitre V)

5.1.1 Article de référence

TABLEAU 23 : USAGES AUTORISÉS OU PROHIBÉS DANS LA ZONE

Règlement de modification n° 2020-676 en vigueur le 20 avril 2020

	CI ACCIFICAT	_		The second of th			REC -21 a RI	EG- 25			
	CLASSIFICAT		To American	AGES (Groupes, Classes) / USAGES AU		_	SAGES PROHIBÉS				
GROUPES D'USAGES PRÉDOMINANTS (Usage principal) 5.1 AGRICULTURE ET ÉLEVAGE 5.3 ENTREPOSAGE/REMISAGE 2 Tours de télécommunications											
1.1	Agriculture et élevage commercial		5.3	ENTREPOSAGE/REMISAGE		2.	Tours de télécommunications				
2	Culture du sol	-	1.	Entreposage extérieur d'embarcations		3.	Terminal de chemin de fer				
3.	Horticulture et culture en serres	-	2.	Entrep, ext, de matériaux de construction		4	Services des travaux publics				
4	Garde d'animaux de type chenil		3	Entrep_ ext. de pièces et équip_ divers		5.	Enseignement public ou privé				
5	Élevage d'animaux de compagnie		4.	Dépôts extérieurs de sable, gravier, etc.	-	6.	Institutions religieuses				
6.	Élevage artisanal		5. 6.	Entreposage intérieur		7.	Serv. sociaux, de santé et communaut				
7	Aquaculture et pisciculture		7.	Exposition de véhicules (vente/location) Entreposage de véhicules au rancart		8 Services administratifs gouvernementaux					
	, iquadatara at pisatarara		1'2	et de matériaux de récupération		9	Centre de détention				
5.2	COMMERCES ET SERVICES		8	Fourrière municipale		10	Centre de réhabilitation				
1.	Gros - produits de consomm, courants		0.	Fournere municipale		11	Services culturels et de loisirs				
2.	Vente de matériaux de construction		5.4	EXPLOITATION DES RESSOURCES		12.	Services de garde à l'enfance				
3.	Vente, loc., rép., ent. d'équip. lourds		1.	Exploitation forestière		13	Terrain de stationnement				
4.	Dépôts prod. pétro., gaz, prod. chim.		2.	Exploitation minière	-		PÉOIDENTIE				
5.	Vente au détail en général		3	Carrières, broyage et concassage		5.8	RÉSIDENTIEL	-			
6.	Vente de mat. d'aménag, paysager		4	Sablières et gravières		1. 2.	Unifamilial unimodulaire (maison mobile) Unifamilial isolé				
7.	Vente de produits pétroliers et de gaz		5	Extraction de sol arable		3.					
8.	Vente, loc., rép., ent. de véh. promenade		6.	Traitement des déchets		3. 4.	Unifamilial jumelé Bifamilial isolé	-			
9.	Vente, loc., rép., ent. d'équip. légers		7.	Captage d'eau potable		5.		-			
10.	Rép., ent. de véh. de promenade		8	Production d'hydroélectricité		6.	Unifamilial en rangée Trifamilial isolé	-			
11.	Centre d'accueil et d'hébergement		9.	Production d'énergie éolienne		7.		_			
12.	Inst. financières, assurances, etc.		10.	Centrale à effleurement d'eau	-	8.	Bifamilial jumelé				
13.	Services de santé privés		1300	Somatic a cinculcinent a eau		9.	Multifamilial isolé de 4 logements	-			
14.	Services professionnels et administratifs		5.5	INDUSTRIE ET FABRICATION		10.	Bifamilial triplé				
15.	Services personnels	_	1.	Industrie des aliments et des boissons			Trifamilial jumelé	-			
16.	Complexe hôtelier (40 unités et plus)		2	Industrie du cuir, textile et habillement		11. 12.	Multifamilial isolé de 5 et 6 logements Trifamilial en rangée	-			
17.	Hébergement commercial		3,	Usine de sciage et de papier		13.	Multifamilial de 7 logements et plus	_			
18.	Restauration		4.	Usine de sciage sans droit de coupe		14.	Maison de chambres (rés. de groupe)	_			
19.	Casse-croûte, bar laitier		5.	Usinage du bois		15.	Habitation saisonnière (chalet)				
20.	Services de bars sans spectacle		6.	Fabrication de produits de métal		16.	Abri sommaire (camp chasse et pêche)	×			
21.	Services de bars avec spectacles		7.	Fabric, de machineries et équipements		10.	Abii soilinaire (camp chasse et peche)				
22.	Spectacles à caractère érotique		8.	Usine de béton et de prod, minéraux		591	RÉCRÉATION ET PLEIN AIR				
23.	Divertissements et loisirs intér. privés		9.	Usine de béton bitumineux		1.	Activités de plein air non contraignantes				
24.	Divertissements et loisirs extér, privés		10.	Industrie contraignante en général		2.	Activités récréatives contraignantes				
25.	Services de taxi et d'ambulance		11.	Micro entreprise de fabrication		3.	Site faunique	×			
26.	Transport urbain et interurbain		12.	Production de thermoélectricité		4.	Centre équestre				
27.	Transport de marchandises					5.	Station de ski				
28.	Transport aérien		5.6	PARCS ET ESPACES VERTS		6.	Terrain de golf				
29,	Transport ferroviaire		1.	Parc de quartier		7.	Centre agro-touristique				
30.	Entrepreneur en bâtiment		2.	Parc d'agglomération		8.	Protection du patrimoine naturel	x			
31.	Entrepreneur de machineries lourdes		3,	Sentier piétonnier (cyclable, ski, etc.)	×		•				
32.	Atelier de débosselage et de peinture		4.	Sentier pour véhicules motorisés		5.10	USAGES SPÉCIFIQUES				
						1	Dépôt de neiges usées				
			5.7	PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		2.	Cimetière	_			
			1.:	Électricité, gaz et télécommunications	×	3.	Entrep, et transform, de produits agricoles	_			
	GF	ROUPE	S D'L	SAGES D'ACCOMPAGNEMENT ET COM	IPI ÉMI	ENTA					
5.11				USAGES COMPLÉMENTAIRES RESTRIC		-itila	inco:				
1.	Entreposage/remisage intérieur		1	Place d'affaires	711107	12.	Élevage artisanal				
2.	Stat. ext. de véhicules de promenade	X	2.	Complémentaire de commerce			Garde d'animaux de type chenil				
3	Stationnement ext. de véhicules lourds		3.	Compl. de services et d'artisanat		14.	Élevage d'animaux de compagnie				
4	Remisage ext. de véh. de promenade		4.	Complémentaire de casse-croûte		15.	Élevage de chiens de race				
5.	Remisage ext. de véhicules lourds 5. Compl. para-indust, sans nuisance						USAGES SPÉCIFIQUES				
6.	Remisage ext. de mat. d'hébergement	X	Compl. para-indust. avec nuisance			Usine de sciage artisanale					
7.	Remisage ext. de mat. d'hébergement Remisage ext. véh. et acc. récréation X 6. Compl. para-indust. avec nuisance X 7. Complémentaire de service de garde						Gîte du passant				
8.	Entreposage extérieur de matériel divers		8.	Complémentaire de résidence de groupe			Transform, et vente de produits agricoles				
9.	Entr. ext. de matériaux de construction		9.	Logement d'accompagnement		-53		-			
10.	Entreposage ext. de bois de chauffage	×	10.	Logements complémentaires							
	- 1		11,	Gîte touristique (Bed and breakfast)							
			quem	ent autorisé A : Autorisé dans la co	our avar	nt	E : Usage autorisé à l'étage				
	1. : Classe d'usage X : Autoris	sé		L : Autorisé dans la co			(1) : Sylviculture uniquement				
5.1	1 : Article de référence : Usage	prohib	é	R : Autorisé dans la co	our arriè	re					

R : Autorisé dans la cour arrière

Voir les restrictions particulières applicables à la classe d'usage concernée (Chapitre V)

TABLEAU 23.1 : CONSTRUCTIONS AUTORISÉES OU PROHIBÉES DANS LA ZONE

Règlement de modification n° 2020-676 en vigueur le 20 avril 2020											REC -14 à REC -19			
	co	NSTRUCT	IONS AUTO	RISÉ	ES ET	NORME	S D'IME	PLANT	ATION					
CONSTRUCTIONS PRÉDOMI	ANTES MARGES DE RECUL MINIMALES LARGEURS MAXIMALES Superficie								O/ Blow	Hanasus				
(Groupes et catégories	s)	Avant	Latérale 1	Laten		Arrière	Ava		Latérale	maximale	% Max occupation	Hauteur maximale		
6.1 BATIMENTS D'HABITATION			III III III III III III III III III II			PHILIDIC	AVO	AIIL	Laterale	TOTAL SALES OF THE PARTY OF THE	Control of the state of the sta	The fall (San		
1. Unifamilial isolé unimodulair	·e													
2. Unifamilial isolé								-						
Unifamilial jumelé								-						
Bifamilial isolé					-			-						
5. Unifamilial en rangée					_			-						
6. Trifamilial isolé														
7. Bifamilial jumelé														
8 Multifamilial 4 logements								-						
9. Bifamilial triplé								-						
10. Trifamilial jumelé														
11. Multifamilial 5 et 6 logemen	ts													
12 Trifamilial en rangée														
13. Multifamilial 7 logements et	plus													
14. Maison de chambres (rés. d														
15. Habitation saisonnière (chal		10,0 m ₍₂₎	10,0 m	10,0	m	10,0 m ₍₁₎	20,0	m	15.0 m	300 mc	5 %	4		
16. Abri sommaire (camp chass	se et pêche)		,		-	10,0 111(1)	20,0		10,0111	300 1110	3 76	11		
6.2 PUBLIC, COMMERCIAL ET INC														
Édifice public, commercial, ir							T							
2 Archidôme										-				
3. Serre commerciale														
CONSTRUCTION D'ACCOMPAG	SNEMENT	MARGE	DE RECUL I	MINIM	ALES	LARGE	IR MAY	MALE	Superficie	HAUTEU	DAMAY	Distance		
(Groupes et catégories		Avant	Latérales	-	rière	Avant		érale	Maximale	Murs		autre båt.		
6.3 GR. BATIMENTS SECONDAIRE	ES							oraic		murs	Totale			
Garage conventionnel		R ₍₂₎	3,0 m	3,0	0 m ₍₁₎	10,0 m	10	.0 m	85 mc	3,0 m	5,0 m ₍₅₎	3,0 m		
2. Garage surdimensionné										- 1	1 11130	0,0111		
3. Type Cover All Build, Syst. (I														
Type – Acier structural (Future steel) Remise de jardin		D	0.0	- 0.4										
6. Remise à bois de chauffage		R ₍₂₎			0 m ₍₁₎	4,0 m			20 mc	2,5 m	3,0 m	3,0 m		
7. Serre privée		R ₍₂₎	3,0 m	3,0 m ₍₁₎		4,0 m			20 mc 24 mc	2,5 m 2,5 m	3,0 m	3,0 m		
8. Abri moustiquaire (gazebo)		R ₍₂₎	3,0 m		0 m ₍₁₎	4,0 m			20 mc	2,5 m	3,0 m	3,0 m 3,0 m		
6.4 GR. BATIMENTS ANNEXES								- 10		2,0111	0,0111	5,0111		
Garage contigu														
2. Abri d'auto ouvert														
Abri d'auto semi-ouvert														
4. Solarium		9,0 m 3,0 m		25 %(1)			Voir an	ticle 6:4	.4	3,0 m	5.0 m	3,0 m		
5. Abri (appentis) à bois de cha		(6) 3,0 m			3,0 m ₍₁₎		Voir article 6.4.5			2,5 m	3.0 m	3,0 m		
NOMBRE DE BATIMENTS SE				PERFIC	CIE MA	XIMALE T	OTALE	(bâtime	ents secondai	ires):	150 mètres ca	rrés		
NORMES PARTI	CULIÈRES	ET AIRES	D'AFFECTA	TION	POU	R CERTA	INES C	ONST	RUCTIONS	(Voir articl	es de référe	ence)		
6.5 INSTALL. COMMERC./INDUSTRIEL	8 Ca	ptage et alim. e				UIP. UTIL. (Escalier fermé		LR		
Traitement de déchets domestiques Traitement de déchets industrials		c éolien			1. Pompe à essence 6.						TS ACCESSOI	RES		
Traitement de déchets industriels Usine de béton	1. Pat	ONSTRUCTION	NS ANNEXES	LD		serv. de gaz					upole de télévisi	1		
Usine de béton bitumineux		che d'entrée		LR X		servoir de pr o (matériaux		ımıques		Contenant à d		LR		
5. Réservoirs (carb., prod. chim., etc.)	-	erie et balcon		X		mpe de char		léchara.		Poteau de cor Réservoir à co		R		
6. Usine de sciage	4. Vér	anda		X		pport d'entre		oona g		Éolienne dome		TLR		
7. Broyage et concassage	-	UIP. UTILITAI		-		ipport d'étala				Panneaux sola		TLR		
6.6 INSTALL. D'UTILITÉS PUBLIQUES 1. Voie de chemin de fer		cine (articles 1	7.2 à 17.4)	LR	8. Gr					CLÔTURES				
2 Cour de triage	2. Per	goia npe de mise à	l'agu	LR R	1	cinérateur	414			Clôture ajourée		X		
3. Ligne de transport d'énergie	4 Qua		read	R	1	oupole, tour to				Clôture de pan Clôture de treill		X		
4. Tour de télécommunications	5 Abr	i pour embarca	ition (bateau)	LR	1	heminée	0200. A	ONDAI	-	Clóture de treil. Clóture de treil.		X		
5. Poste de transformation d'électricité	rasse		LR					The second second	Clôture agricole		×			
Poste de distribution d'électricité Site de traitement des eaux usées		ts d'eau potable		X		ampe pour ha				Clôture de perd		X		
7. Site de traitement des eaux usees	8. Inst	allation septiqu		X	4. Es	scalier, rampe	d'escalie	er extérie	ur X ₍₄₎ 7.	Clôture de pero	the non écorcée	X		
(4) Pour fout lot citué en headure du	un los su d'		PLANTAT											
(1) Pour tout lot situé en bordure d' (Protection du milieu riverain), s	un lac ou d'u l'appliquent e	n cours alea et prévalent s	u, ies aispositi ur toute indice	ons du	cnapit	re XIX	(2):				rticle 11.5 (Dr			
			bâtiment auq						açade avant, ı		is un accès su	ip. au r-d-c		
				uei II e	st anne				e norme preso	гіте				
6.1 : Groupe de construction1.1 Catégorie de construction		Construction				R : Autor					m : mètre			
6.1.1 : Article de référence		X : Autorisée dans toutes les cours L : Autor A : Autorisée dans la cour avant T : Autor							mc : mètre ca	rrė				
The state of the s	Λ.	, ratorisee de	ma ia coul ava	III,		T : Autor	isee Sur	uii toit			Lit.: Littoral			

TABLEAU 23.1 : CONSTRUCTIONS AUTORISÉES OU PROHIBÉES DANS LA ZONE

Règlem							le 20 avril				REC -20
	COI	NSTRUCT	IONS AUTO	RISE	ES ET	NORMES	D'IMPLAN	TATION			
CONSTRUCTIONS PRÉDOMINAN	ITES	MA	RGES DE RE	CUL M	INIMA	LES	LARGEURS	MAXIMALES	Superficie	% Max	Hauteur
(Groupes et catégories)		Avant	Latérale 1	Later	ale 2	Arrière	Avant	Latérale	maximale	occupation	maximale
6.1 BATIMENTS D'HABITATION											
Unifamilial isolé unimodulaire											
2. Unifamilial isolé											
3. Unifamilial jumelé											
4. Bifamilial isolé											
5. Unifamilial en rangée											
6. Trifamilial isolé											
7. Bifamilial jumelé											
8. Multifamilial 4 logements											
9. Bifamilial triplé											
10. Trifamilial jumelé											
11. Multifamilial 5 et 6 logements											
12. Trifamilial en rangée					_						
13. Multifamilial 7 logements et plus					_						
14. Maison de chambres (rés. de gr	oupe)	40.0			_						
15. Habitation saisonnière (chalet) 16. Abri sommaire (camp chasse et	witabat	10,0 m ₍₂₎	10,0 m	10,0	m	10,0 m ₍₁₎	20,0 m	15,0 m	300 mc	5 %	2
6.2 PUBLIC, COMMERCIAL ET INDUS											
Édifice public, commercial, indus											
2. Archidôme	uiei				_						
Serre commerciale					-						
CONSTRUCTION D'ACCOMPAGNEI	MENT	MARGE	O DE DEOU							3.000	
(Groupes et catégories)	MENI	Avant	S DE RECUL				IR MAXIMALE	Superficie Maximale	HAUTEU		Distance
6.3 GR. BATIMENTS SECONDAIRES		Availt	Latérales	AI	rière	Avant	Latérale	Waxiiiale	Murs	Totale	autre bât.
Garage conventionnel		R ₍₂₎	3,0 m	3	0 m ₍₁₎	10,0 m	10,0 m	85 mc	20-	[F O]	0.0
Garage surdimensionné		1,141	0,0 111	0,0 111/11		10,0 111	10,0111	65 1110	3,0 m	5,0 m ₍₅₎	3,0 m
3 Type Cover All Build, Syst. (Mega	adome)										
4. Type – Acier structural (Future steel)											
Remise de jardin Remise à bois de chauffage		R ₍₂₎	3,0 m	3,0 m ₍₁₎		4,0 m	5,0 m	20 mc	2,5 m	3,0 m	3,0 m
7. Serre privée		R ₍₂₎	3,0 m 3,0 m	3,0 m ₍₁₎		4,0 m 4,0 m	5,0 m 6,0 m	20 mc	2,5 m	3,0 m	3,0 m
8. Abri moustiquaire (gazebo)		R ₍₂₎	3,0 m	3,0 m ₍₁₎		4,0 m	5,0 m	24 mc 20 mc	2,5 m	3,0 m	3,0 m 3,0 m
6.4 GR. BATIMENTS ANNEXES						1 2	,	201110	2,0 111	0,0111	0,0 111
Garage contigu											
2. Abri d'auto ouvert											
3. Abri d'auto semi-ouvert	4										
4. Solarium		9,0 m 3,0 m		25	25 %(1)		Voir article 6.	4.4	3,0 m	5.0 m	3,0 m
5. Abri (appentis) à bois de chauffag		(6)	3,0 m) m ₍₁₎		Voir article 6.		2,5 m	3,0 m	3,0 m
NOMBRE DE BATIMENTS SECO				PERFI	CIE MA	AXIMALE TO	OTALE (bâtim	ents seconda	ires) :	150 mètres ca	ırrés
NORMES PARTICUI	LIERES	ET AIRES	D'AFFECT	ATION	POU	R CERTAI	NES CONST	TRUCTIONS	(Voir artic	les de référe	ence)
6.5 INSTALL. COMMERC./INDUSTRIEL 1 Traitement de déchets domestiques		-	en eau potable		7		OMMERC./INDU		Escalier ferme		LR
Traitement de déchets domestiques Traitement de déchets industriels		céolien NSTRUCTIO		-	ompe à essen	ce et prod. pétrolier			ITS ACCESSOI		
3. Usine de béton	1 Pati		NO ANNIENCES	LR			oduits chimiques		. Contenant à d	oupole de télévis déchets	ion T
4. Usine de béton bitumineux	2. Pord	che d'entrée		X		lo (matériaux			Poteau de co		R
5. Réservoirs (carb., prod. chim., etc.)	_	erie et balcon		X			gement/décharg.		Réservoir à c		R
Usine de sciage Broyage et concassage	4. Véra		IRES PRIVÉS	X		upport d'entre	-		Eolienne dom		TLR
6.6 INSTALL. D'UTILITÉS PUBLIQUES	_	ine (articles		LR	8 Gr	upport d'étalag rue	je		Panneaux soi 2 CLOTURES	aires	TLR
1. Voie de chemin de fer	2 Perg		,	LR	100	cinérateur			Clôture ajouré	e	X
2 Cour de triage	3 Ram	npe de mise à	l'eau	R			élécommunicatio	Clôture de par		X	
Ligne de transport d'énergie Tour de télécommunications		ation (bateau)	R LR	7		CESS. À UN BÂ		Clôture de trei		X	
5. Poste de transformation d'électricité	asse	ation (bateau)	LR	1 200	heminée uvent et marq	uise	1 0000	Clôture de treil Clôture agricol		X	
6. Poste de distribution d'électricité		s d'eau potabl	е	X		ampe pour ha			Clôture de per		X
7. Site de traitement des eaux usées		allation septique		X	4. E	scaller, rampe	d'escalier extéri	eur X(4) 7.		che non écorcée	1
							RESPECTER	3			
(1) Pour tout lot situé en bordure d'un la	ac ou d'ur	n cours d'ea	u, les disposit	ions du	chapi	tre XIX	(2) Voir	article 11.10	(3): Voir a	rticle 11.5 (Dr	oit de vue)
(Protection du milieu riverain), s'app							Albania de la compansa del la compansa de la compan	façade avant,			
(5) Voir article 6.3.1 (6) Prolonger				uel il e	st ann	exé	Nil: Aucur	ie norme presi	crite		
6.1 Groupe de construction		Construction	•				isée dans la co			m : mètre	
Catégorie de construction Article de référence			ans toutes les				isée dans la co			mc : mètre ca	arré
or the state of telefolice	A . /	nutorisee da	ans la cour ava	arit		i : Autori	isée sur un toit	Į.		Lit.: Littoral	

TABLEAU 23.1 : CONSTRUCTIONS AUTORISÉES OU PROHIBÉES DANS LA ZONE

Règ	lement de	modifica	ation n° 202	20-67	6 en	vigueur	le 20	avril 2	2020		REC -21 à REC -25		
	CO	NSTRUCT	IONS AUTO	RISÉI	ES ET	NORME	D'IM	PLANT	TATION				
CONSTRUCTIONS PRÉDOM										% Max	Houston		
(Groupes et catégorie	es)	Avant	Latérale 1	Latéra		Arrière	CXIV.	ant	Latérale	maximale		Hauteur maximale	
6.1 BATIMENTS D'HABITATION	1					7411010	200	une	Laterate				
1. Unifamilial isolé unimodula	ire												
2. Unifamilial isolé													
3. Unifamilial jumelé													
4. Bifamilial isolé								_					
5. Unifamilial en rangée							_						
6. Trifamilial isolé													
7. Bifamilial jumelė					_			-					
8. Multifamilial 4 logements					-		-						
9. Bifamilial triplé					=								
10. Trifamilial jumelé								-					
11. Multifamilial 5 et 6 logemer	nts				-								
12. Trifamilial en rangée													
13. Multifamilial 7 logements e	t nlus							_					
14. Maison de chambres (rés.				_				-					
15. Habitation saisonnière (cha		10,0 m ₍₂₎	10,0 m	10,0	m	10.0 m	20.0		45.0				
16. Abri sommaire (camp chas		10,0 111(2)	10,0111	10,0	111	10,0 m ₍₁₎	20,0) m	15,0 m	300 mc	5 %	1	
6.2 PUBLIC, COMMERCIAL ET IN													
Édifice public, commercial,			1										
2 Archidôme	industrier				-		_						
3. Serre commerciale					-								
CONSTRUCTION D'ACCOMPA	GNEMENT	MARCE	S DE RECUL I	NI SURE	AL FO	LABORI	ID ***		D	2020000000	C/08/201		
(Groupes et catégorie		Avant	Latérales		rière	THE OWNER WHEN			Superficie Maximale	HAUTEU	1	Distance autre bât.	
6.3 GR. BATIMENTS SECONDAIR		Atan	Laterales	_ AI	HEIG	Avant	La	térale		Murs	Totale		
Garage conventionnel		R ₍₂₎	3,0 m	3.0	0 m ₍₁₎	10,0 m	10	0,0 m	85 mc	3,0 m	E0.m	20-	
Garage surdimensionné		181	1,5 3,17		27.11.11	10,0 111	- "	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	OS IIIC	5,0111	5,0 m ₍₅₎	3,0 m	
3. Type Cover All Build. Syst.													
4 Type – Acier structural (Futu	ıre steel)												
5. Remise de jardin		R ₍₂₎	3,0 m	3,0 m ₍₁₎		4,0 m	5	,0 m	20 mc	2,5 m	3,0 m	3,0 m	
 Remise à bois de chauffage Serre privée 		R ₍₂₎	3,0 m	3,0 m ₍₁₎		4,0 m			20 mc	2,5 m	3,0 m	3,0 m	
8. Abri moustiquaire (gazebo)		R ₍₂₎	3,0 m	3,0 m ₍₁₎		4,0 m			24 mc	2,5 m	3,0 m	3,0 m	
6.4 GR. BATIMENTS ANNEXES		11(2)	3,0 m	3,0	7 (1)	4,0 m	5	.0 m	20 mc	2,5 m	3,0 m	3,0 m	
1. Garage contigu			T			_							
Abri d'auto ouvert													
3. Abri d'auto semi-ouvert						-							
4. Solarium		00		25.0/		-							
5. Abri (appentis) à bois de cha	uffane	9,0 m 3,0 m (6) 3,0 m		25 % ₍₁₎ 3,0 m ₍₁₎		Voir article 6.4.4 Voir article 6.4.5			3,0 m	5.0 m	3,0 m		
NOMBRE DE BATIMENTS S	AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF		-			YIMALET			ents secondai	2,5 m	3,0 m	3,0 m	
NORMES PART				TION	DOLL	D CEDTA	MEC	COME	PLICTIONS	res):	150 mètres ca	rres	
6.5 INSTALL. COMMERC./INDUSTRIEL			en eau potable	TION		QUIP. UTIL. O							
1. Traitement de déchets domestiques		c éolien	сп саа рогавіе			ompe à esser		C./INDU		Escalier fermé	: ITS ACCESSOII	LR	
2. Traitement de déchets industriels			NS ANNEXES			éserv de gaz		pétroliers		Antenne et co			
3. Usine de béton	1. Pat			LR			produits chimiques			Contenant à d		LR	
4. Usine de béton bitumineux		che d'entrée		X		lo (matériaux				3. Poteau de corde à linge		R	
Réservoirs (carb., prod. chim., etc.) Usine de sciage	4. Vér	erie et balcon		X		ampe de char		décharg		Réservoir à co		R	
7. Broyage et concassage			IRES PRIVÉS	_ X	X 6 Support d'entreposage 7 Support d'étalage					Eolienne dome		TLR	
6.6 INSTALL, D'UTILITÉS PUBLIQUES		cine (articles		LR	8. Gr					Panneaux sola CLOTURES	aires	TLR	
1. Voie de chemin de fer	2. Per		,	LR	1 1 1 1 1	cinérateur				Clôture ajourée	9	X	
2 Cour de triage		npe de mise à	l'eau	R		oupole, tour t			ns 2	Clôture de pan		X	
3. Ligne de transport d'énergie	4 Qua			R		ONSTR. AC	CESS. À	UN BÂT		Clóture de treil		X	
Tour de télécommunications Poste de transformation d'électricité	5 Abr	i pour embarca	ation (bateau)	LR	1 0	heminée				Clôture de treil		X	
6. Poste de distribution d'électricité		rasse is d'eau potabl	٩	LR X		uvent et mard ampe pour ha				Clôture agricole Clôture de perche écorcée			
7. Site de traitement des eaux usées	Total Control	allation septiqu		X	8006=	scaller, rampe					one ecorcee che non écorcée	X	
			D'IMPLANTAT		ARTIC	ULIÈRES /	RESP	ECTER		- Francis do pero		^	
(1) Pour tout lot situé en bordure d	l'un lac ou d'u	n cours d'ea	u. les dispositi	ons du	chapit	re XIX	(2):		article 11.10	(3) : Voir a	rticle 11.5 (Dr	oit de vue)	
(Protection du milieu riverain),	s'appliquent e	t prévalent s	sur toute indica	tion du	prése	nt tableau	(4):		açade avant,				
(5): Voir article 6.3.1 (6): Prole	ongement du	mur avant du	ı bâtiment aug	uel il e	st anne	exé	Nil:		e norme preso			,	
6.1 : Groupe de construction		Construction				R : Autor					m : mètre		
1. Catégorie de construction			ans toutes les o	ours					ur latérale		mc: mètre ca	ırré	
6.1.1 Article de référence	A :	Autorisée da	ans la cour ava	nt		T : Autor					Lit: Littoral	-	

Lit: Littoral